

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la sécurité dans le quartier des Pâquis, pour la réalisation des promesses».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 5 avril 2006.

Les travaux se sont déroulés sous l'excellente présidence de M. François Sottas. Les notes de séances ont été prises par M<sup>lles</sup> Olivia Di Lonardo, Tamara Saggini et Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour leur travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 19 juin 2006**

*Audition de l'association Survivre aux Pâquis (Survap), association des habitants du quartier des Pâquis, représentée par MM. Luc Gilly, président, Francisco Bradley et Pierre-Antoine Queloz*

M. Gilly excuse l'absence des commerçants. Il explique, en introduction, que le quartier compte 12 associations qui ont les mêmes préoccupations et qui se sont mobilisées dans cette pétition. Il explique d'entrée de cause que, si la question est si urgente, c'est qu'ils se battent depuis trente ans.

Bref survol historique:

- 1975: des parents d'enfants du quartier s'inquiètent de l'évolution de la circulation;
- 1975 à 1987: différents messages sont adressés aux autorités;
- 1990: le projet «Tout doux les Pâquis» propose des zones de sécurité pour la population. Malheureusement, il reste lettre morte pendant dix ans;
- mai 2003: à la faveur de la rénovation des échangeurs des canalisations de quartier, l'aménagement de surface est repensé et le projet revient sur le métier. Mais nouveaux blocages pour la réalisation des travaux, car la priorité est donnée aux aménagements de la place de la Navigation;

aujourd'hui: l'aménagement de la place de la Navigation est terminé, mais le projet des zones 30 km/h n'avance toujours pas. Il y aurait des problèmes de coordination entre les services de la Ville et ceux de l'Etat. L'Office cantonal de la mobilité (OCM) ferait preuve de mauvaise volonté.

M. Bradley, père de deux enfants, insiste sur la multiplicité des fréquentations du quartier, allant des touristes des hôtels aux enfants des écoles et des crèches, jusqu'aux noctambules. Il se demande si la présence, dans le quartier, d'un grand nombre d'étrangers qui n'ont pas le droit de vote en ferait un quartier oublié par les politiques.

M. Gilly, quand à lui, reconnaît les améliorations apportées à l'entretien de certains bâtiments. Toutefois, au quotidien, la vie reste difficile pour les habitants en raison des problèmes évoqués. Il regrette la lenteur, les blocages administratifs et la non-réalisation des promesses.

En 2004, Survap avait demandé (courrier annexé):

- le renforcement du marquage des zones 30 km/h;
- les coussins berlinois;
- des passages piétons supplémentaires aux endroits sensibles de la rue des Pâquis;
- la fermeture du tronçon de la rue des Buis comprise dans l'aménagement de la place Châteaubriand.

Il lui semble que, au minimum, le marquage de passages piétons, qui ne représente pas une dépense outrancière, pourrait être garanti.

En effet, la suppression des passages piétons liée à la réalisation de zones 30 km/h ne permet pas de sécuriser les plus faibles, à savoir les enfants, les handicapés et les personnes âgées.

La suppression de la circulation à la rue des Buis faisait partie du réaménagement de la place Châteaubriand. En 2002, le Conseil municipal a voté les crédits correspondants, mais rien n'a été fait.

Enfin, une quatrième demande a été faite: la fermeture du petit tronçon de la rue de Zurich qui relie l'école au parvis du temple des Pâquis, permettant de créer une zone de rencontre.

Du côté des commerçants, ils demandent, depuis 2004, la plantation d'arbres. Or on constate que la place de la Navigation est achevée, sans eau et sans fleurs. La seule «décoration» serait une vespasienne imposante, trônant au beau milieu de la place.

Un autre élément choque M. Gilly: il semblerait que l'Hôtel Président-Wilson dispose d'une sorte de parking privé sur la voie publique.

Il se plaint encore de ce que, à la rue Gautier, où se situent plusieurs commerces ainsi que la poste, il est prévu la suppression des places de parc. Les pétitionnaires ont déposé une plainte, mais la Ville a fait recours et a obtenu la levée de la plainte. Ils ont donc fait recours au Tribunal fédéral contre la levée du recours obtenue par la Ville. Il y en a de nouveau pour au moins deux ans.

M. Queloz regrette que sa fille aille depuis deux ans à l'école dans une zone de chantier et il dit avoir l'impression que cela n'est pas près de finir.

Tous les pétitionnaires, unanimement excédés, mettent leur espoir dans la commission pour débloquer la situation.

Le président ouvre le tour des questions.

Une commissaire socialiste demande sur quel point précis l'association des commerçants et artisans des Pâquis, Association de défense économique des Pâquis (ADEP), a fait opposition.

M. Bradley répond que l'ADEP a fait opposition à la suppression d'un trop grand nombre de places de parc dans le projet de zone bleue. Par ailleurs, elle se plaint de la lenteur des travaux.

Pour comparaison, les commerçants citent le cas d'un chantier au Petit-Saconnex où les travaux ont été réalisés, voici quelque temps, en un mois tandis qu'eux attendent depuis longtemps. Ils souhaiteraient faire du quartier des Pâquis un quartier phare de la ville de Genève.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si les portes de la zone 30 km/h sont bien définies.

M. Gilly répond que rien n'a évolué depuis le lancement du recours. L'OCM bloque. De plus, les travaux se font sans cohésion, ils sont systématiquement renvoyés d'un service à l'autre. On a le sentiment que le chantier du quartier n'est pas géré de manière globale.

De plus, il rappelle que, même si l'ordonnance fédérale ne prévoit des passages piétons que tous les 50 m, il est possible d'améliorer cette situation.

M. Bradley estime que, vu la fréquentation du quartier due à la présence d'écoles, de crèches et de touristes, il serait nécessaire de prendre des mesures complémentaires à celles de l'ordonnance fédérale. Il observe également la difficulté des automobilistes à respecter les limitations de vitesse sur une zone de transit.

M. Bradley revient sur la question de l'arborisation, il raconte qu'un abricotier avait été enlevé durant les travaux avec la promesse d'en remettre un autre après. Mais le service s'est rétracté. Aujourd'hui, après d'innombrables négocia-

tions, on envisagerait à nouveau de le remettre. Ces continuelles chicanes sont fatigantes.

Une commissaire radicale relève que la pétition n'a été enregistrée, pour certains, qu'avec trois invites tandis que d'autres ont un texte à quatre invites.

Le président constate qu'il y a effectivement deux textes de pétition: le premier comporte trois invites et le second, postérieur, en ajoute une quatrième (création d'une zone de rencontre à la rue de Zurich).

### **Séance du 4 septembre 2006**

*Visite du quartier en présence d'une délégation de pétitionnaires, puis séance à la Maison Château-Bruyant*

Les pétitionnaires présentent les situations suivantes:

- il n'y a qu'un seul passage piétons sur 400 m dans la rue des Pâquis, rue de transit, depuis la place de la Navigation jusqu'à la place des Alpes;
- côté Hôtel Président-Wilson on a supprimé cinq des six passages piétons existants, malgré la présence d'une école et d'une nouvelle crèche;
- la demande renouvelée depuis vingt ans d'un passage piétons entre la rue de Monthoux et la rue des Pâquis n'a pas été satisfaite. Il y a eu deux accidents en été 2006 à cet endroit;
- le coussin berlinois sur la demi-chaussée n'est pas adéquat;
- il manque des passages piétons au carrefour de la rue de Monthoux et de la rue de Berne. Les croisillons ne suffisent pas;
- la demande de fermeture de la rue de Zurich entre l'école et le temple a été estimée réalisable par le bureau CITEC, mais l'OCM bloque;
- le rétrécissement de la rue de Berne devant l'école ne permet pas de réduire la vitesse de circulation des automobilistes. La zone 20 km/h n'est pas respectée. Pourquoi ne pas mettre un coussin berlinois?
- le dos d'âne de la rue du Môle est systématiquement évité. Les véhicules passent sur la piste cyclable ou sur le trottoir;
- la rue des Buis n'est toujours pas devenue zone piétonne malgré le vote du crédit par le Conseil municipal en 2002;
- l'Hôtel Président-Wilson semble avoir son parking privé sur la voie publique;
- une petite rue perpendiculaire à la rue du Môle, utilisée par les camions pour la desserte de la Coop, a des panneaux de signalisation contradictoires.

*Audition de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité*

M. Prina relève le travail de concertation effectué par son service et les associations de quartier, en particulier l'action menée auprès des enfants par le biais d'un questionnaire destiné à connaître leur mode de déplacement. Il déplore le manque de reconnaissance de ces efforts par les associations, ainsi que les problèmes récurrents de communication entre les associations et l'OCM.

Plus concrètement, M. Prina explique que :

- la suppression de passages piétons entraîne des moyens lourds de compensation pour obtenir un ralentissement de circulation, tels que les coussins berlinois. Il le regrette;
- la multiplication des coussins berlinois dans le périmètre protégé de la rade n'a pas été accepté par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS);
- l'aménagement habituel des portes de zones 30 km/h comprenant des totems, balises, avancées de trottoir, marquages au sol et bacs à fleurs (si le Service des espaces verts et de l'environnement l'autorise) est critiqué dans le quartier des Pâquis;
- il a obtenu le rajout de deux passages piétons à la rue de Monthoux et à la rue Gautier afin de protéger les enfants des écoles, mais la tendance reste toutefois à la suppression des passages piétons.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande la teneur et les motifs du refus de la CMNS.

La lettre de la CMNS sera demandée et jointe en annexe (voir annexe).

Le même commissaire demande pourquoi l'Hôtel Président-Wilson s'accapare les deux tiers de la voie publique devant l'entrée principale pour un parking privé, alors qu'il dispose déjà d'un parking souterrain.

M. Prina répond que cette situation est antérieure à son arrivée au département et qu'elle n'a jamais fait l'objet d'une remise en question.

Un commissaire des Verts demande quelle suite a été donnée à la demande de passages piétons supplémentaires.

M. Prina répond qu'elle est positive pour deux, voire trois des six demandes.

Le même commissaire demande ce qu'il en est des coussins berlinois.

M. Prina remarque que celui qui a été réalisé sur la moitié de la rue des Pâquis est mal utilisé.

Le même commissaire évoque la possibilité de l'élargir, ce qui semble envisageable, selon M. Prina.

Le même commissaire évoque la non-fermeture promise de la rue des Buis.

M. Prina dit qu'il s'agit d'un dossier épineux. En fait, la fermeture de cette rue n'a pas été retenue par l'OCM en raison du passage du bus. Actuellement, ce point est réglé et l'autorisation de faire les travaux a été délivrée en date du 5 juillet. Reste la question du déplacement des parkings privés qui n'est pas encore résolue.

Deux options sont possibles:

- fermeture avec des potelets excluant l'accès à l'Auberge de jeunesse;
- demande d'une nouvelle autorisation de construire pour un autre projet.

La solution la plus rapide est la première, à savoir accepter les potelets et demander à l'OCM de fermer la rue à la circulation. Puis il faudra attendre encore le transfert du terrain concerné du domaine public à celui privé de la Ville, ce qui implique une décision du Grand Conseil.

Le même commissaire des Verts s'inquiète du problème récurrent du trafic de transit dans le quartier, sans solution satisfaisante. Un schéma général de circulation a-t-il été envisagé pour l'empêcher?

M. Prina répond que le projet «Tout doux les Pâquis» prévoyait précisément cela. Il a été contesté jusqu'au Tribunal fédéral par Survap, qui a obtenu gain de cause, d'où le nouveau projet des zones 30 km/h.

Le trafic de transit représente 20% du trafic global.

Un projet de l'OCM, à la fin des années 1990, prévoyait des circuits détournés de circulation, mais il a été abandonné par excès de complication. Une autre piste est à l'étude qui ferait de la rue des Pâquis une rue exclusivement réservée aux bus, mais ce projet aussi est contesté.

Une commissaire socialiste demande de pouvoir obtenir un plan des passages piétons existants et demandés.

*(Note de la rapporteuse: Le plan sera présenté aux commissaires lors d'une séance ultérieure, mais sa dimension empêche de le joindre au présent rapport.)*

Le même commissaire demande si la fermeture du tronçon de la rue de Zurich entre l'école et le temple, souhaitée par les pétitionnaires, est réalisable.

M. Prina répond que l'OCM et le conseiller d'Etat concerné s'y opposent, notamment en raison des problèmes de report de circulation et de difficultés pour l'accès à l'Hôtel Ramada.

Le même commissaire demande des précisions sur la suppression des places de parc à la rue Gautier.

M. Prina explique que ces places ont été supprimées en raison de l'aménagement de la ligne du bus.

Un commissaire démocrate-chrétien relève avoir été impressionné par le fait que les pétitionnaires proposent, en définitive, des solutions simples qui répondraient aux problèmes. La question de l'augmentation des passages pour piétons est-elle si compliquée à réaliser?

M. Prina répond que cela n'est, en principe, pas de la compétence de la Ville, mais tout est question d'interprétation. Le règlement provient d'une ordonnance fédérale édictée par le Département de l'énergie et des transports. Juridiquement, un règlement a moins de poids qu'une ordonnance. Dans la mesure où la Ville et le Canton n'en ont pas la même lecture, que le Canton a pour tâche de contrôler la Ville (OCM), leurs propositions ont de la peine à passer.

Le même commissaire demande si l'OCM est présent dans les groupes de concertation.

M. Prina dit que les représentants de l'OCM ne viennent pas souvent. On gagnerait du temps s'ils pouvaient être présents.

Une commissaire socialiste souhaite éclaircir la question de la petite ruelle perpendiculaire à la rue du Môle. A qui appartient-elle?

M. Prina se renseignera (réponse dans la suite du rapport).

La même commissaire transmet le vœu des pétitionnaires de la voir fermée avec des potelets ou une barrière.

M. Prina répond que l'accès des camions de la Coop à cette ruelle doit être préservé pour les livraisons.

### **Séance du 11 septembre 2006**

*Audition des représentants de l'OCM: M<sup>e</sup> Guillaume Zuber, avocat, M<sup>me</sup> Stéphanie Auger, technicienne chargée des mesures concernant le quartier des Pâquis*

M<sup>e</sup> Zuber souhaite apporter quelques explications à la commission. M<sup>me</sup> Auger déploie le dernier plan d'aménagement du quartier pour consultation.

Chronologiquement, M<sup>e</sup> Zuber rappelle que c'est en 2002 que débute le projet de réaménagement du quartier des Pâquis. Les principaux travaux consistent, en priorité, dans la mise en conformité des aménagements suite aux nouvelles législations concernant les zones 30 km/h. Ces réaménagements ont fait l'objet de nombreuses réunions avec les associations d'habitants.

Il reprend point par point le texte de la pétition en commençant par la troisième demande:

- la fermeture de la rue des Buis a été approuvée par l’OCM en juillet 2006. La demande d’affectation de cette rue au domaine privé de la Ville a été approuvée en août 2006;
- toutes les demandes d’augmentation du nombre de passages piétons n’ont pas été approuvées, mais trois l’ont déjà été: le premier à la rue des Pâquis angle rue Monthoux, et les deux autres côté rue du Môle et rue de l’Ancien-Port. Reste l’éventualité d’un quatrième;
- tous les coussins berlinois n’ont pas été réalisés. En revanche, une densification des rappels de limitation de vitesse est effective depuis la rentrée.

M<sup>me</sup> Auger complète en mettant en évidence les nouveaux aménagements déjà réalisés, à savoir deux coussins berlinois sur la rue des Pâquis, des avancées de trottoirs et des enrobés rouges de 2 cm pour mettre en évidence l’entrée de la zone.

M<sup>e</sup> Zuber se dit surpris de voir que la pétition ait été déposée alors que les aménagements demandés sont largement en cours et cela en concertation avec les habitants, à la suite de nombreuses séances de travail en commun.

A la suite de la mise à l’essai de la fermeture de la rue de Zurich lors des aménagements éphémères d’été, l’OCM s’est opposé à la fermeture définitive de ce tronçon, parce que:

- le report du trafic sur la rue de Monthoux diminuerait la vitesse de progression des Transports publics genevois;
- la desserte de l’Hôtel Manotel se verrait pénalisée;
- les déplacements à l’intérieur du quartier seraient modifiés, causant une augmentation de la pollution sonore et de l’air pour les riverains.

En revanche, l’OCM serait favorable à la création d’une zone de rencontre à cet endroit, qui donnerait la priorité aux piétons et garantirait leur sécurité.

Le président ouvre le tour des questions.

Une commissaire socialiste se dit satisfaite d’apprendre que la fermeture de la rue des Buis est désormais chose acquise. Concernant les passages piétons, elle relève que cela ne vaut pas la peine d’en ajouter quatre si l’on en enlève six à des points stratégiques, comme à la sortie de la Migros, par exemple.

M<sup>me</sup> Auger répond que deux passages sont maintenus vers la Migros et que priorité est donnée aux endroits stratégiques tels que les abords d’une école ou d’un home.



La même commissaire socialiste s'inquiète du refus de coussins berlinois dans le périmètre de la rade.

M<sup>e</sup> Zuber répond que, la CMNS étant une commission indépendante, l'OCM n'a rien à dire.

Elle demande encore dans quelle mesure l'OCM peut passer outre au préavis de la commission.

M<sup>e</sup> Zuber répond que les instances compétentes sont soit le Département des constructions et des technologies de l'information, qui délivre les autorisations de construire, soit l'OCM qui prend en charge la signalisation. Ce type de décision ne revient pas *in fine* à l'OCM.

M<sup>me</sup> Auger précise que le refus de la CMNS ne porte pas sur les coussins berlinois mais sur les portes d'entrée (seuil de 2 cm).

La dimension des coussins berlinois est fonction du passage de deux-roues ou de bus. Il a été demandé au Service de la mobilité s'il était possible, en l'occurrence, de séparer complètement des deux voies (voitures/bus), mais il n'est pas entré en matière.

M<sup>e</sup> Zuber dit que la pose de coussins berlinois sur la voie d'un bus pose trop de problèmes.

Un commissaire des Verts regrette le manque d'ambition du quartier depuis vingt ans quant à la recherche d'un aménagement favorisant la qualité de vie et la convivialité.

M<sup>e</sup> Zuber répond que les travaux avancent pas à pas de par la taille même du quartier, et que des améliorations sont effectives. Il revient sur le problème de la multiplication des coussins berlinois, solution coûteuse et polluante. La Ville et l'OCM cherchent d'autres moyens.

M<sup>me</sup> Auger rend attentif au fait que la fin prochaine des travaux visant à l'inversion de circulation prévue près de l'Hôtel Président-Wilson aura bientôt des effets positifs.

Un commissaire démocrate-chrétien est impressionné par l'engagement des habitants. Pourquoi ne pas aller plus vite à leur rencontre et les écouter pour accélérer le processus décisionnel.

M<sup>e</sup> Zuber dit que ces réunions existent et que les plans sont améliorés après chaque rencontre. Concernant les passages piétons, il ne s'agit pas de les supprimer tous, mais de les restreindre aux lieux de grand trafic. Pour le reste, les pictogrammes au sol annonçant le changement de zone, selon l'ordonnance fédérale de 2002, devrait agir.

Le même commissaire relève la souplesse d'interprétation des ordonnances fédérales.

Les pétitionnaires ont argumenté de manière convaincante. N'est-il pas possible de les écouter, de mettre le règlement au service de la population au lieu de devenir esclave du règlement comme cela se fait trop souvent.

M<sup>c</sup> Zuber précise que les habitants ont déposé la pétition le jour même où ils venaient de leur présenter le plan des nouveaux passages.

Une commissaire radicale s'étonne de l'usage que l'Hôtel Président-Wilson fait de la voie publique. Cela ressemble à une privatisation.

M<sup>c</sup> Zuber répond qu'il ne s'agit pas d'un parking privé mais d'une zone bleue.

Le président ajoute qu'il a été alerté par des habitants au sujet de l'utilisation quasi exclusive de cette zone bleue par l'hôtel.

M<sup>c</sup> Zuber reconnaît ne pas être au courant de cette situation.

Un commissaire libéral s'étonne de ce que, pour une place de jeux, on doive se conformer à des normes européennes tandis qu'ici, en matière de circulation, chacun propose ce que bon lui semble. Ne pourrait-on pas avoir, notamment en matière de signalisation, une uniformité entre les panneaux et les marquages pour sortir du méli-mélo actuel?

M<sup>c</sup> Zuber répond que les panneaux de marquage répondent bien aux normes fédérales.

Le même commissaire se dit alors étonné de constater que l'on a mis des lignes de marquage turquoises devant la gare dont personne ne comprend le sens.

M<sup>c</sup> Zuber donne raison à ce commissaire. C'est une fantaisie du Service de la mobilité qui ne trouvait pas de signal normalisé pour donner libre circulation à plusieurs catégories de transports ou de personnes sur la même zone.

Une commissaire socialiste demande à qui appartient la ruelle perpendiculaire à la rue du Môle derrière la Coop. Pourquoi y a-t-il des panneaux de circulation contradictoires?

M<sup>me</sup> Auger répond que celle-ci appartient à la Ville de Genève. La volonté est de la privatiser tout en maintenant l'accès pour les livraisons de la Coop. Il était prévu qu'un panneau d'interdiction générale de circuler soit doublé de l'autre côté de la rue. Le service avait l'intention de fermer très rapidement cette rue, donc il n'a pas jugé utile de dépenser de l'argent pour un nouveau panneau tout de suite, sachant qu'il devrait être changé prochainement.

M<sup>e</sup> Zuber admet qu'il s'agit d'un petit «couac».

Une commissaire socialiste s'enquiert du type d'aménagement prévu à la rue Gautier.

Il lui est répondu qu'il y aura un îlot central.

La même commissaire dit qu'il y a eu un recours contre l'aménagement de la rue Gautier en raison du projet de suppression de plusieurs dizaines de places de parc.

M<sup>me</sup> Auger répond que, actuellement, ils étudient la possibilité de donner aux places de parc un temps limité de stationnement, de telle sorte qu'il y ait un roulement suffisant.

*Audition de M. Philippe Ravn, unique représentant de l'Association de défense économique des Pâquis*

Sur proposition de la personne auditionnée, le président ouvre directement le tour des questions.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si les commerçants adhèrent complètement à la pétition ou s'ils ont d'autres visions.

M. Ravn répond qu'ils y adhèrent complètement.

Un commissaire démocrate-chrétien demande s'ils ont été conviés à la discussion par la Ville.

Il lui est répondu que non.

Un commissaire des Verts aimerait savoir s'ils avaient des contacts.

M. Ravn lui répond qu'il y avait peu de contacts, mais que cela s'améliore. Le contact est plus cordial qu'avant.

Le même commissaire demande s'ils sont satisfaits des mesures prises actuellement.

Les mesures vont dans le bon sens (modération du trafic et de la vitesse), mais elles sont particulièrement mal réalisées (coûteuses et en dépit du bon sens).

Un commissaire démocrate-chrétien demande l'avis des commerçants sur la fermeture de la rue de Zurich.

En soi, c'est une bonne chose mais, en définitive, on ne fait que déplacer le problème. Il s'agit de repenser le problème de la circulation dans sa globalité avec des urbanistes compétents. On aurait, par exemple, pu imaginer une ceinture interne au quartier.

Une commissaire socialiste demande quel était l'objet du recours des commerçants.

Il lui est répondu qu'il s'agissait de la disparition de 30 places de parc du fait de la largeur des trottoirs de 4 m de chaque côté.

La même commissaire demande s'ils ont l'intention de maintenir leur opposition.

Les commerçants ont levé cette opposition par lassitude afin de permettre la poursuite des travaux.

Une commissaire radicale demande si les commerçants ont assez de macarons.

Cela fait longtemps que l'on sait que l'affaire des macarons est une hypocrisie, du moment que l'on vend systématiquement plus de macarons qu'il n'y a de places disponibles.

En conclusion, M. Ravn dit que, depuis la fin des travaux, c'est pire qu'avant. Il regrette que l'Etat ne tienne pas plus compte des conséquences de tels chantiers sur la vie des commerçants.

Le président ouvre la discussion.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaite le classement de la pétition du moment que les travaux sont en cours, ou le renvoi au Conseil administratif mais non sans formuler des recommandations fermes quant au traitement rapide des objets pour donner un signe fort aux habitants.

Une commissaire socialiste est du même avis. Elle insiste sur la demande de la fermeture de la rue de Zurich.

Un commissaire libéral est d'accord pour le classement de la pétition. Il estime que la fermeture de la rue de Zurich nuirait à l'accessibilité à l'un des cinq plus grands hôtels du quartier. Les hôtels représentent un élément économique important de la vie du quartier.

Il relève l'uniformité du désaccord entre les pétitionnaires sur la mauvaise qualité de la vie malgré les aménagements du quartier qui ne sont, de toute évidence, ni logiques, ni responsables. Selon lui, la qualité du traitement de ce dossier est absolument déplorable.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre adhère entièrement à ces remarques et se rallie à la proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec un certain nombre de recommandations.

Les commissaires sont priés de proposer leurs recommandations à la prochaine séance.

## **Séance du 2 octobre 2006**

Un certain nombre de commissaires proposent des recommandations.

Après un court échange, le président met aux voix les diverses recommandations.

### Propositions de recommandations de la commissaire socialiste

- Terminer les travaux entrepris dans le cadre de la zone 30 km/h aux Pâquis.  
Cette recommandation est acceptée à l’unanimité.
- Procéder à la fermeture partielle de la rue des Buis, depuis la rue Rothschild jusqu’à la place Châteaubriand.  
Cette recommandation est acceptée à l’unanimité.
- Prévoir une signalisation claire et précise sur le tronçon de la rue de Bâle, entre la rue du Môle et la rue de la Navigation, derrière la Coop.  
Cette recommandation est acceptée à l’unanimité.

Une discussion s’engage ensuite sur l’opportunité de vouloir des places de parc «habitants» plutôt que des places en zone bleue.

- Le président met au vote la recommandation qui ressort de la discussion, soit: maintenir les places de parc en zone bleue en nombre suffisant.  
Cette recommandation est acceptée par 11 oui (3 S, 1 R, 2 L, 2 UDC, 2 AdG/SI, 1 T) contre 3 non (2 Ve, 1 DC).
- Procéder comme prévu à l’installation de bacs à fleurs en bordure des trottoirs.  
Cette recommandation est acceptée à l’unanimité.
- Procéder à la fermeture de la rue de Zurich entre le temple et l’école.  
Cette recommandation est acceptée par 7 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 S) contre 6 non (2 UDC, 2 L, 1 DC, 1 R) et 1 abstention (S).

### Proposition de recommandation de la commissaire libérale

- Créer des passages piétons en nombre suffisant dans la zone 30 km/h pour garantir la sécurité des usagers.  
Cette recommandation est acceptée à l’unanimité.

### Proposition de recommandation d’un commissaire des Verts

- Créer, en concertation avec les habitants, un schéma général de circulation du quartier comprenant, notamment, une zone piétonne incluant tout le cœur des Pâquis.

La discussion s'engage sur la pertinence de vouloir inclure dans les recommandations des souhaits qui ne sont pas exprimés dans la pétition.

Le président met aux voix une première fois la proposition sans la mention de la zone piétonne.

Cette recommandation est acceptée par 13 oui et 1 abstention (L).

Le président met au vote la même proposition en incluant la mention de la zone piétonne.

Cette recommandation est refusée par 7 non (2 S, 1 R, 1 DC, 2 UDC, 1 T) contre 2 oui (Ve) et 5 abstentions (1 S, 2 L, 2 AdG/SI).

#### Proposition de recommandation du commissaire démocrate-chrétien

- Faire appliquer le principe de zone bleue au parking situé devant l'Hôtel Président-Wilson, à la rue Gautier.

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

Le président met aux voix le renvoi de la pétition P-168 au Conseil administratif avec les recommandations votées.

Le renvoi de la pétition et des recommandations est accepté par 13 oui et 1 abstention et la commission vous invite à faire de même en acceptant les conclusions suivantes:

### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-168 au Conseil administratif en lui recommandant de:

- terminer les travaux entrepris dans le cadre de la zone 30 km/h aux Pâquis;
- procéder à la fermeture partielle de la rue des Buis, depuis la rue Rothschild jusqu'à la place Châteaubriand;
- prévoir une signalisation claire et précise sur le tronçon de la rue de Bâle, entre la rue du Môle et la rue de la Navigation, derrière la Coop;
- maintenir les places de parc en zone bleue en nombre suffisant;
- procéder comme prévu à l'installation de bacs à fleurs en bordure des trottoirs;
- procéder à la fermeture de la rue de Zurich entre le temple et l'école;
- créer des passages piétons en nombre suffisant dans la zone 30 km/h pour garantir la sécurité des usagers;

- créer, en concertation avec les habitants, un schéma général de circulation du quartier;
- faire appliquer le principe de zone bleue au parking situé devant l’Hôtel Président-Wilson, à la rue Gautier.

*Annexes:*

- texte de la pétition urgente
- courrier de la Coordination des associations des Pâquis du 2 septembre 2005
- document photos «passages piétons»
- réponse du conseiller d’Etat du 30 janvier 2006
- lettre de la CMNS

# PETITION URGENTE

## Au Conseil municipal de la Ville de Genève

### *Pour la sécurité dans le quartier des Pâquis, pour la réalisation des promesses.*

Tout en saluant les changements positifs dans le cadre de l'aménagement du quartier les personnes soussignées demandent la concrétisation dans les meilleurs délais de diverses mesures urgentes pour la sécurité des déplacements de nos enfants et des habitants dans le quartier. Elle demande également que certains aménagements promis soient réalisés.

1. Les passages piétons de la rue des Pâquis sont très nettement insuffisants pour assurer la traversée, notamment des aînés et des enfants. Actuellement il faut, soit slalomer aux heures de pointe entre les voitures, soit forcer le passage les autres heures car la vitesse est excessive.
2. Il est de toute première priorité de renforcer la zone 30 en installant enfin les coussins berlinois aux entrées de zone et de réaliser les autres mesures proposées par la Ville en concertation avec les habitants.
3. A la rue des Buis il était prévu de fermer ce tronçon lors du projet de la crèche de Chateaubriand. Maintenant que le bus 1 passe à la rue Gautier depuis décembre 2005, il est temps de fermer ce bout de rue qui compléterait idéalement le dispositif de la place.

Nom

Prénom

adresse

signature

Elle est soutenue par l'Association des Parents d'Elèves des Pâquis (APEP), l'Association d'Habitants du quartier des Pâquis (SURVAP), l'Association de Défense Economique des Pâquis (ADEP) et la coordination des associations du quartier.

Genève, le 13.03.06



**Coordination des associations des Pâquis**

pa. Maison de Quartier des Pâquis  
Rue de Berne 50  
1201 Genève

( **PROJET** ) DEF.

**Office des transports et  
de la circulation**

Rue du Stand 20  
12 04 Genève

Genève, le 2 septembre 2005

**Concerne : - Modération de la rue des Pâquis  
- Prolongement de la ligne de bus 1**

Monsieur le Directeur,

Le tronçon entre la rue du Môle et la rue Thalberg de la rue des Pâquis a été récemment remis en service, tandis que des travaux démarrent entre la rue Môle et la rue Gautier. Autant l'une comme l'autre, ces étapes appellent des remarques et des demandes urgentes de nos associations :

**1. Modération de la rue des Pâquis**

Depuis le réaménagement et la remise en service de la rue des Pâquis, nous devons malheureusement constater une dangerosité accrue pour les piétons. En effet cette artère rectiligne, particulièrement dépourvue de mesure d'accompagnement, la circulation est très rapide de journée comme de nuit. Mais le problème est particulièrement aigu aux heures de pointe lors de la formation de bouchons s'étendant sur toute la longueur de la rue ! Dans ce cas les piétons sont contraints de traverser entre les voitures à l'arrêt et sont surpris par des véhicules, taxis, motos empruntant à vive allure la voie réservée aux bus.

La rue des Pâquis est quotidiennement traversée par des enfants se rendant à l'école, des personnes âgées pour se ravitailler, des touristes. De plus un EMS donne sur la rue.

Nous avons déjà explicitement déploré le manque de mesures d'accompagnement lors d'une réunion avec les représentants de la Ville, des TPG et de l'OTC le 9 juin 2004, réunion qui faisait suite au courrier du 11.02.2004 adressé à la Ville par les associations des Pâquis qui proposait des sinuosités, et d'autres mesures de ralentissement. Notre démarche a été sans résultat.

Aujourd'hui nous nous retrouvons exactement dans la situation que nous avons décrite! Et nous vous demandons instamment et dans les meilleurs délais:

- la mise en place de passages piétons à chaque intersection de la rue des Pâquis, car, à défaut d'autres moyens de modération, c'est la seule possibilité de garantir rapidement la sécurité des usagers.
- la mise en service des feux en automatique avec phases piétonnes au carrefour Pâquis/Monthoux, feux qui ne fonctionnent actuellement qu'au passage des bus.

## **2. Prolongement de la ligne de bus 1**

Nous sommes informés que des préparatifs sont en cours pour le prolongement de la ligne jusqu'au Jardin botanique. Nous estimons que la population, en particulier celle des quartiers des Pâquis et de Sécheron est en droit d'être dûment informée publiquement, par voie de presse tout au moins, des conséquences sur les lignes actuelles, des détails des aménagements urbains et de la date de mise en service prévue.

Nous sommes à votre disposition pour toute rencontre éventuelle.

D'avance nous vous remercions d'examiner favorablement nos requêtes et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la Coordination des associations

Copie à: - Monsieur R. Cramer, Président du DIAE  
- Monsieur C. Ferrazino, Président du Département municipal de l'aménagement  
- Ville de Genève SAU, AMU et SMO  
- TPG

Pessières piétons - Confour Rue des Péquis - Rue de Mouthoux

(2)



DANGER PERMANENT - DEMANDE DE REMISE 2X !  
Absence de passages piétons sur la rue des Péquis ! Les abaissements de trottoirs ont été refaits à neuf... Aucun passage entre Navighon et Alpes ! ~ 400 m.



Passeiges pictoriais carrefour rue de Berne - rue de Routhoux

③

Tous disparus - DANGER PERMANENT - Remettre au moins 2x





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
Département du territoire  
Le Conseiller d'Etat

X

DT  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

Coordination des associations des Pâquis  
p.a. Maison de quartier des Pâquis  
Rue de Berne 50  
1201 Genève

N<sup>réf.</sup> : RCR/GZ/dw 601474-2006

Genève, le 30 JAN. 2006

**Concerne : Modération du trafic de la rue des Pâquis  
Prolongement de la ligne de bus 1**

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre courrier du 8 novembre 2005 et il a retenu ma meilleure attention.

L'aménagement d'une zone 30 est délicat. L'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre, du 28 septembre 2001 (RS 741.213.3), prévoit que l'aménagement de passages piétons n'est pas admis, sauf lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité l'exigent.

La problématique de la rue des Pâquis vient de la circulation à haute fréquence de transports publics en trafic de ligne qui empêche la création des aménagements usuels, tels que des décrochements verticaux et latéraux.

Les passages piétons existants à ce jour sur la rue des Pâquis, soit celui à son débouché sur la place des Alpes et celui au droit de la rue de la Navigation, permettent des traversées sécurisées pour les élèves de l'école, ainsi que pour les pensionnaires de l'EMS, établissement se trouvant à proximité desdits passages.

Par le biais des trottoirs continus longeant de part et d'autre la rue des Pâquis, ainsi que des deux passages piétons traversant la rue de Monthoux, les piétons disposent d'un chemin sécurisé leur permettant de rejoindre les deux passages piétons coupant la rue des Pâquis.

Toutefois, malgré les faits exposés ci-dessus, je constate qu'il subsiste des problèmes dans l'aménagement de cette zone qui ne vous donne pas entièrement satisfaction.

Dès lors, je transmets votre correspondance à l'Office cantonal de la mobilité, afin qu'il prenne directement contact avec vous et qu'il organise une séance in situ avec le Service de la mobilité de la Ville de Genève, pour examiner les possibilités techniques et améliorer ainsi cette situation.

J.

Projet1000003.DOC

Téléphone 022 327 29 50 • Fax 022 327 01 00

Lignes TPG 2-7-12-16 - arrêt Molard ou 3-5 - arrêt Place Neuve ou 36 - arrêt Hôtel-de-Ville



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES  
Commission des monuments, de la nature et des sites  
Sous-commission architecture (SCA)

COPIE

DD 100727-7

GENEVE/CITE - quartier des Pâquis

Aménagements de modération de trafic pour mise en zone 30 km/h

(Ville de Genève - mandataire)

Libellé du préavis :

**Aménagement touchant au plan de site de la Rade**

**Défavorable**

Au préalable, la commission souligne que la qualité du quartier et sa valeur patrimoniale sont autant dues aux espaces publics qu'aux bâtiments. Par ailleurs, elle estime que les dispositifs de ralentissements prévus aux entrées sur les quais sont en contraction profonde avec les objectifs visés par le plan de site de la Rade.

Après avoir pris connaissance du projet de ralentissement du trafic à 30 km/h dans le quartier de Pâquis, initié par la Ville de Genève, la commission, sans entrer en matière sur le fond de cette décision, s'interroge sur les moyens de la faire respecter.

En effet, le projet prévoit une multiplication de dispositifs de ralentissements réalisés sous la forme de monticules d'asphalte disposés, apparemment, en fonction de la quantité du trafic.

Ces installations ne tiennent aucunement compte de la proximité de bâtiments ou de zones protégées.

Leur multiplication génère une ambiance incompatible avec celle que l'on souhaiterait favoriser dans des zones où le trafic est déjà réglementé. Mentionnons également l'inconfort de ces dispositifs, aussi bien pour les automobilistes que pour les cyclistes.

Pour ces raisons, la commission émet un avis défavorable au projet présenté.

Mme Schenk-Gottret se retire pour ce point de l'ordre du jour.

Genève, le 22 août 2006  
Visa du secrétaire de la commission



712.JPL rp  
(réf. J.-P. Lewerer, ☎ 022.327.45.44)

Décision à l'attention de la police des constructions

|  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> FAVORABLE               | <input checked="" type="checkbox"/> DEMANDE DE COMPLEMENT |
| <input type="checkbox"/> FAVORABLE, sous réserve | <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE, refus               |

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES  
Commission des monuments, de la nature et des sites  
Sous-commission architecture (SCA)

---

DD 100727-7

GENEVE/CITE - quartier des Pâquis

Aménagements de modération de trafic pour mise en zone 30 km/h

(Ville de Genève - mandataire)

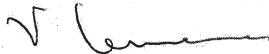
Libellé du préavis :

La commission délègue M. Reynaud pour établir un projet de préavis destiné à être entériné lors de la prochaine séance.

Mme Schenk-Gottret se retire pour ce point de l'ordre du jour.

15 août 2006

Visa du secrétaire de la commission



712 JPL.rp  
(réf. J.-P. Lewerer, ☎ 022.327.45.44)

---

Décision à l'attention de la police des constructions

FAVORABLE

DEMANDE DE COMPLEMENT

FAVORABLE, sous réserve

DEFAVORABLE, refus